

Palais Granvelle - Musée du Temps - Adoption de l'avant-projet définitif - Demande de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 15 juin 1992 et après un large débat, j'ai décidé d'ajourner ce projet et de le renvoyer à l'examen des commissions municipales compétentes.

C'est ainsi que le 24 septembre dernier, la Commission Culturelle, après un nouvel examen, a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet.

Puis le 30 octobre écoulé, la Commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal que je présidais, a confirmé son avis favorable à la poursuite du dossier.

Il est rappelé que, soucieuse de valoriser l'héritage horloger, la Ville de Besançon a décidé de s'appuyer sur la richesse de ses collections et la beauté du Palais Granvelle pour y créer le Musée du Temps, qui témoignera aussi de la vivacité scientifique dans le secteur Temps/Fréquence, et des recherches menées en la matière.

Ce projet, affirmé depuis longtemps comme un priorité, est un grand choix de la politique culturelle de la Ville de Besançon et cela pour trois raisons :

a) il permet un véritable travail sur le patrimoine

- architectural, avec la remise en état d'un des plus beaux bâtiments de la Ville, servi par une architecture d'une rare élégance : le Palais Granvelle ;

- industriel et économique de la Ville, car il traitera d'un élément essentiel de l'activité économique de la Ville : l'activité horlogère ;

- intellectuel car il fera une place importante à l'histoire de Besançon et aux figures marquantes de la Ville et de la Région : Proudhon, Fourier...

b) s'appuyant sur un domaine proche des Bisontins : l'horlogerie, il s'adressera à tous les publics (jeunes, chercheurs, grand public, associations...) et témoignera d'une culture populaire singulière à Besançon et à la Franche-Comté ; les habitants pourront ainsi se réapproprier leur mémoire collective.

c) il sera un pivot de l'activité touristique de la Ville et, de ce fait, participera à son développement et valorisera son image.

Le Musée du Temps traitera de deux domaines très étroitement liés : l'histoire de la Ville et celle de l'horlogerie. Fondé sur une démarche intellectuelle forte, son propos sera illustré dans des salles permanentes à l'aide des collections (objets, iconographie) du Musée et d'outils pédagogiques utilisant des techniques nouvelles qui permettront d'expliquer de façon simple des notions abstraites ou la façon de fonctionner de certains appareils.

Le Musée sera organisé de la manière suivante :

* sous-sol : locaux techniques

* rez-de-chaussée : services d'accueil, boutique, cafétéria, puis des salles consacrées à l'histoire de la ville

* 1^{er} étage : histoire de la Mesure du Temps (la clepsydre, l'horlogerie mécanique, la miniaturisation, la chaîne...)

* 2^{ème} étage : passage de l'horlogerie mécanique à l'horlogerie électrique puis électronique, le quartz. La salle d'exposition temporaire sera située à ce niveau

* 3^{ème} étage : les problèmes contemporains (temps du cosmos, le big bang...), les recherches scientifiques. Les bureaux et les locaux administratifs sont installés à ce niveau.

Le contenu muséographique de ce projet a été élaboré par le conservateur chargé de ce dossier, aidé en cela par des universitaires, des ingénieurs, des musiciens, l'association pour le développement du Musée du Temps, des industriels, l'association des amateurs d'horlogerie ancienne, d'anciens horlogers...

* * *

Cette opération a fait l'objet d'un certain nombre de décisions prises par le Conseil Municipal, à savoir :

- 12 janvier 1987 : accord de principe sur le programme muséographique et sur le programme d'aménagement du Palais Granvelle pour un coût estimé à 20 MF HT, choix de M. SILL, architecte en chef des Monuments Historiques et demande de subventions.

- 28 septembre 1987 : adoption de l'avant-projet sommaire de la partie restructuration du bâtiment.

- 6 novembre 1989 : résiliation du contrat passé avec M. SILL et passation d'un nouveau contrat avec M. MORTAMET suite à une redistribution territoriale des compétences des architectes en chef des Monuments Historiques.

- 5 février 1990 : lancement d'une consultation par voie de concours pour le choix de l'architecte muséographe et nouvelle estimation de l'ensemble des travaux, soit 23 MF HT / 27,3 MF TTC.

- 27 mai 1991 : choix de l'architecte muséographe : M. DELIS.

* * *

L'avant-projet qui vous est proposé comprend :

- la restauration de tous les éléments d'architecture, le renforcement des planchers, l'installation du chauffage, contrôle de l'hygrométrie-ventilation, la rénovation de l'électricité, la création d'un ascenseur monte-charge, d'escaliers, sanitaires, d'ateliers et de réserves visitables et enfin l'extension des locaux nécessaires au bon fonctionnement d'un musée moderne.

- la mise en conformité de l'édifice avec la sécurité et les dispositions permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite.

- les travaux propres à la muséographie, mobilier muséologique, télésurveillance, vol, effraction, audiovisuel, téléphone, informatique...

La réalisation des travaux pourrait s'échelonner sur plusieurs tranches financières et fonctionnelles.

Estimation de l'opération (valeur TTC mars 1992)

- travaux de bâtiment compris honoraires de maître d'oeuvre	47 500 KF
- travaux de muséographie compris honoraires de maîtrise d'oeuvre	16 500 KF
- Produits muséologiques	<u>5 000 KF</u>
TOTAL TTC	69 000 KF

Ne sont pas prévus dans cette étude les travaux de restauration du clos et couvert (façades, couverture, fenêtres, cour) qui font l'objet d'un autre programme avec des règles de financement propres aux Monuments Historiques. Ces travaux sont d'ailleurs en cours actuellement. La part de la ville peut être évaluée à environ 4 000 KF.

L'évolution financière du dossier de 27,3 MF (valeur septembre 1987), actualisés en valeur mars 1992 à 31,4 MF, aux 69 MF présentés aujourd'hui, s'explique ainsi :

- le premier projet n'était qu'un avant-projet sommaire (APS) établi par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques de l'époque.

Son étude était en conséquence très succincte et de nombreuses prestations n'avaient pas été incluses comme la reprise des structures des planchers, le remplacement des fenêtres et vitraux, etc.

Par ailleurs, l'absence d'une maîtrise d'oeuvre pour la muséographie avait occulté tous les travaux que cela impliquait dans le détail.

- Le projet établi par l'actuel Architecte en Chef des Monuments Historiques s'est appuyé sur l'étude de son prédécesseur mais compte tenu des nombreuses incertitudes qui pesaient sur le dossier d'APS, il n'a pas souhaité effectuer de nouveau cette phase d'étude dans sa mission.

Pour appréhender au mieux l'ensemble du dossier sur tous ces aspects et afin de fixer un coût d'opération précis, il a proposé de passer directement à la phase d'avant-projet définitif (APD) qui apporte toutes les garanties techniques et financières.

Cela a impliqué de lancer des études de détail sur l'état sanitaire du bâtiment et de travailler en collaboration étroite avec l'architecte désigné pour la muséographie : M. DELIS.

Le dossier constitué par les deux architectes aujourd'hui tient compte de tous les éléments nécessaires à la rénovation du bâtiment et à la réalisation du Musée du Temps, notamment :

- de l'examen détaillé de l'état du bâtiment
- de l'approche plus fine des estimations
- de l'incidence du programme muséographique
- de la recherche de produits muséologiques.

Il est rappelé que sur la base du dossier technique d'avant-projet sommaire, cette opération a déjà bénéficié des participations financières de l'Etat, Ministère de la Culture (Directions du Patrimoine et Musées de France) ainsi que de la Région de Franche-Comté.

Il conviendrait, en conséquence, et sur la base de l'avant-projet définitif, de solliciter à nouveau les participations financières de tous les partenaires intéressés.

Ce dossier sera présenté de nouveau ultérieurement au Conseil Municipal pour une décision définitive sur le lancement de l'opération en fonction des aides apportées par les différents partenaires, et sur la programmation des différentes tranches de travaux compte tenu des possibilités budgétaires de la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous avons examiné ce dossier le 15 juin 1992 et avons décidé de le renvoyer en commission pour un examen complémentaire. La Commission Culturelle s'est réunie le 24 septembre et a émis un nouvel avis favorable au projet souhaitant que l'ensemble des Conseillers Municipaux soient conviés à une réunion de la Commission élargie, ce qui a été fait le 30 octobre dernier en présence du Muséographe, de l'Architecte, des Services Techniques, de Mme le Conservateur, etc. Toutes les questions ont pu être posées, les réponses apportées, satisfaisantes ou pas.

Nous reprenons ce dossier qui est estimé à 69 MF pour émettre ce soir un avis favorable de principe à la construction de ce Musée du Temps, au réaménagement de Granvelle puisque les travaux de bâtiments sur les 69 MF représentent simplement 47,5 MF, exactement les deux tiers ! Nous pensons qu'il faudra entreprendre les aménagements sur le bâtiment, les travaux de muséographie et le faire dans un délai qui sera précisé lorsque le dossier reviendra devant vous, c'est-à-dire lorsque nous aurons de la part des collectivités Etat, Région, Département des réponses précises sur leur participation tant aux travaux de bâtiment qu'à la muséographie. Voilà ce qui vous est proposé et je crois que dans ces conditions on pourra ce soir approuver ce dossier de Musée du Temps. Bernard LIME nous en résume très brièvement la nature.

M. LIME : Très brièvement puisqu'effectivement la Commission Culturelle élargie a donné l'occasion, je crois, à tous ceux qui étaient là et ils étaient nombreux, de poser toutes les questions qui s'imposaient sur ce dossier. Simplement et peut-être de manière un peu iconoclaste, je voudrais parler de culture car c'est vrai qu'à propos de ce dossier on s'est mis à beaucoup parler de politique et depuis très longtemps on n'a plus parlé de culture. Je voudrais simplement rappeler ce soir et très très vite d'ailleurs, que c'est là un formidable dossier culturel, que c'est pour cela qu'il est tout à fait passionnant et que c'est bien pour cette raison-là qu'on en a fait un des grandes éléments de la politique culturelle de la Ville.

C'est un formidable dossier culturel parce que je crois, et c'est un cas finalement relativement rare, que l'on est là à l'intersection de deux préoccupations absolument majeures d'une stratégie culturelle, celles d'une véritable politique populaire de la culture, c'est-à-dire qui renvoie des interrogations à tous les membres de la collectivité et qui leur parle en terme d'identité, et en même temps en présence d'une stratégie de l'image et d'une stratégie de développement globale de la cité à travers la politique culturelle.

Le dossier Musée du Temps est en effet un dossier patrimonial, fondamentalement, et qui concerne absolument tous les aspects de ce que l'on appelle généralement le patrimoine. C'est d'abord en effet un dossier qui concerne un patrimoine architectural d'une extrême importance pour Besançon, le Palais Granvelle. On finit par l'oublier, mais la réouverture du Palais Granvelle est quelque chose d'absolument essentiel. Ce monument doit être redonné aux Bisontins et pleinement.

Patrimoine architectural mais aussi ce qui est en cause dans ce dossier, c'est tout le patrimoine intellectuel, économique, historique des Bisontins ; pas seulement des Bisontins d'ailleurs, mais autour de la notion d'horlogerie et de la notion de temps, tout le patrimoine économique et industriel de la Franche-Comté. Et c'est bien à travers tout cela en effet que l'on touche au plus profond de ce qu'est une action culturelle très populaire au sens le plus fort et le plus noble du terme. Il y a là un problème de réappropriation de leur identité par les Bisontins et par les Franc-Comtois et cela me paraît tout à fait essentiel. Mais en même temps en effet, à travers cette idée-là et c'est bien pourquoi elle séduit tant l'Etat par exemple et pourquoi elle séduit tant aussi la Région, on a l'occasion d'une stratégie de l'image extrêmement forte et pas artificielle du tout, c'est-à-dire d'une stratégie, phase de la culture, qui est incontestablement un vecteur du développement général de la Ville et en particulier tout simplement un vecteur de son développement touristique. Je crois que c'est aussi dans ce cadre-là qu'il faut envisager l'opération du Musée du Temps. Voilà ce qui je crois continue à faire de ce dossier un dossier pleinement convaincant et je souhaiterais qu'en effet, de temps en temps, ce soit en ces termes-là que l'on s'interroge aussi sur le problème de Granvelle et du Musée du Temps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai qu'il s'agit déjà d'une réhabilitation très importante du Palais Granvelle et Besançon c'est déjà le Palais Granvelle avant toute autre chose, et puis c'est en même temps la réapparition du Musée d'Histoire qui y était et qu'on va retrouver au rez-de-chaussée en particulier où on aura également le Plan Relief. Ainsi, on pourra aller visiter l'histoire de Besançon, ensuite l'histoire de l'Horlogerie, puis après cette envolée sur l'idée de temps, qui prendra toutes les philosophies qu'on pourra imaginer. Je crois que c'est énorme de penser que ce Palais Granvelle redeviendra finalement à la fois un Musée de l'Histoire de Besançon, un Musée d'Horlogerie et un Musée du Temps puisqu'on l'a qualifié déjà Musée du Temps. Il me paraît vraiment indispensable de réaliser cela, bien entendu en fonction des contraintes budgétaires dont nous reparlerons par la suite.

M. NACHIN : Je voudrais dire que j'ai deux raisons de satisfaction. La première c'est la décision qui a été prise lors du Conseil Municipal du 15 juin de remettre ce projet sur le chantier et de procéder à une large information des élus par la réunion élargie de la Commission Culturelle le 24 septembre où nous avons pu, ceux qui étaient présents, entendre en particulier la conservatrice du Musée, M. DELIS, l'architecte muséographe, présenter leur projet avec beaucoup de talent et à mon avis d'une façon particulièrement convaincante. Ma deuxième raison de satisfaction, c'est que le projet permettra de sauvegarder le Palais Granvelle qui est quand même l'un des monuments les plus prestigieux de notre ville. Et je pense que tous ceux qui sont ici soucieux de la protection du patrimoine de Besançon comprendront qu'il y a là un enjeu très important.

Quant au projet lui-même, il contribuera sans aucun doute au rayonnement culturel de l'ancienne capitale de l'horlogerie et ce sera une façon de rendre hommage à tous ceux qui, même très modestement, ont contribué à la réputation de l'industrie horlogère de la Franche-Comté.

Enfin, certains se sont inquiétés du coût du projet. A ceux-là je dirai que personnellement je ne le trouve pas exorbitant quand on le compare au coût d'un ouvrage comme le pont Denfert Rochereau qui a coûté beaucoup plus cher que ne coûtera le Musée du Temps puisqu'il a été entièrement supporté par la Ville de Besançon alors que dans l'opération Musée du Temps, nous pouvons légitimement espérer avoir une participation de la Région, du Département et de l'Etat. C'est pourquoi je voterai avec enthousiasme pour ce projet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous savez qu'il est difficile de comparer le pont Denfert Rochereau et Granvelle mais enfin je rappelle que le pont Denfert Rochereau et les voiries nous ont coûté effectivement 42 MF. Cela a permis quand même en matière de circulation de dégager très largement ce secteur. Mais il est difficile de comparer les deux.

Mme FOLSCHWEILLER : J'ai le sentiment depuis la réunion de la commission élargie d'avoir une lourde responsabilité sur mes épaules parce que, autant quand le projet est passé une première fois devant le Conseil Municipal je n'avais pas été convaincue, autant je dois le dire, la présentation qui nous en a été faite tant par Mme MAUERHAN, M. DELIS et M. MORTAMET m'a convaincue de la qualité du projet. On sent que l'équipe croit à son projet tout en restant ouverte à des propositions pouvant l'améliorer.

Je voudrais quand même développer deux aspects parce que réellement je crois que depuis cette commission, je suis très partagée vu l'ampleur des coûts. Sur le projet culturel, je crois que Bernard LIME, à la Commission Culturelle élargie, l'a bien défendu. L'équipe a fait preuve d'une confiance et elle croit vraiment dans son projet qui est ambitieux avec un intérêt double, comme cela vient d'être dit, celui de réhabiliter le fond en comble un des plus prestigieux monuments historiques -la réhabilitation à elle seule va coûter plus de 40 MF- et par son originalité, n'a pas d'équivalent en France pour mieux faire connaître Besançon.

Je voudrais maintenant passer à l'aspect financier. Avons-nous les moyens de cette ambition pour Besançon ? Nous sommes obligés de nous arrêter sur cet aspect financier, les chiffres nous y obligent. Le projet se décompose en deux parties dont les clés de répartition de dépenses, si j'ai bien compris, sont différentes ; d'une part la remise en état du bâtiment où la ville interviendrait à hauteur de 25 %, ce qui fait environ 12 MF avec cependant une petite incertitude dans le document qui nous a été remis, en cas de travaux monuments historiques, ce qui veut dire qu'il pourrait y avoir éventuellement une autre clé de répartition ? J'aimerais avoir une réponse affirmative par rapport à cela. Quant aux travaux liés à la muséographie, là j'ai l'impression que nous sommes dans le flou d'autant que le coût d'objectif de 11 MF qui avait été fixé à l'Architecte muséographe s'est vu augmenté de 50 % et se retrouve maintenant à 16,5 MF. Est-ce que cela ne risque pas de remettre en cause les participations financières de la Direction des Musées de France et de la Région de Franche-Comté ? Enfin, sur l'aspect financier, il me manque un élément essentiel, question que j'avais posée à la Commission Culturelle élargie et que je ne retrouve pas aujourd'hui Monsieur le Maire, c'est une étude des coûts de fonctionnement à la fois en personnel et en coût énergétique, étant bien entendu que je préfère voir dépenser plus pour le personnel et moins pour les dépenses énergétiques. Il me semble difficile de prendre une décision sur un tel projet sans avoir une idée de ces coûts.

Pour poursuivre, je voudrais dire qu'une telle décision, pour moi, devrait appartenir à un débat d'orientations budgétaires. Nous sommes en période de crise. Toutes les collectivités envisagent soit de réduire leur budget, soit d'augmenter leurs impôts. Quelles garanties de financement extérieur pouvons-nous avoir ? Nous avons devoir faire des choix ; j'ai lu dans le compte rendu des travaux de Municipalité du 2 novembre que les propositions de dépenses présentées par les services dépassent de loin les capacités budgétaires. J'en profite d'ailleurs pour vous remercier de nous adresser ces comptes rendus. Donc je crois que nous allons être contraints à des choix mais je ne voudrais pas que la culture soit laissée pour compte même si nous avons des problèmes budgétaires. Le problème majeur de nos sociétés c'est le chômage ; je voudrais savoir de combien d'emplois ce projet peut être porteur, quel type d'entreprises peut mettre à contribution, des entreprises locales ou non, des entreprises qui seraient à la recherche de travail ou des entreprises déjà débordées de demandes de travaux liées à ce type de projet. Y aura-t-il des embauches de personnels à l'ouverture de ce Musée ? Nous nous préoccupons toujours de ce type de questions lors de l'implantation d'une entreprise, je crois qu'il faut s'en préoccuper pour ce type d'investissement.

La décision pour moi est d'autant plus difficile que le projet me semble solide, ambitieux et qu'il ne peut que valoriser sérieusement et réellement l'image culturelle de la Ville. A l'heure qu'il est, nous ne pouvons nous engager que sur le projet lui-même, comme vous l'avez dit il faut attendre les réponses et je ne comprends pas très bien comment on pourrait se prononcer sur le point 3 de la délibération qui nous demande de nous engager sur le financement de la Ville étant donné que nous ne le connaissons pas encore. Donc je propose pour ma part qu'on dissocie le point 3 de la délibération en attendant la réponse des autres collectivités. Je pense que le coût du projet vaut la peine qu'on s'y arrête un petit peu. La part restante à la Ville devra-t-elle être financée par un nouveau recours à l'emprunt, par une augmentation de la fiscalité ? Quel sera l'impact sur les prix d'entrée du Musée, est-ce que le prix des Musées va pouvoir permettre l'accès d'un plus grand nombre ? Si nous devons penser à limiter l'endettement de la Ville et faire des choix, je repense à un projet que nous avons adopté quant à son principe en janvier 1991, c'est le projet de planétarium qui avait une ambition culturelle scientifique et devait symboliser la volonté de Besançon de s'affirmer comme capitale des microtechniques et de la communication, une ambition pour le tourisme. Or le Musée du Temps peut lui aussi avoir cette ambition d'impact sur le tourisme et quand nous avons adopté ce premier projet, nous n'avions pas idée de l'ampleur des coûts du Musée du Temps. Je ne voudrais pas faire de peine à Jean-Louis FOUSSERET et privilégier un Adjoint plutôt qu'un autre. Il ne s'agit pas de cela du tout car nous sommes là pour réfléchir ensemble et dire quels sont les projets qui valoriseront le mieux Besançon, tout en répondant aux questions fondamentales des sociétés, et sans porter atteinte aux capacités de réponses à des questions pour moi essentielles qui sont donc l'emploi et le logement. Est-ce que ce projet ne va pas aussi prendre une part de financement au détriment de petites troupes professionnelles ou associatives ? J'ai fait le tour de la question et j'attends donc des réponses avant de me prononcer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais demander à Bernard LIME de vous répondre mais il n'est pas possible aujourd'hui de vous répondre sur tous les points soulevés. On vous demande simplement de vous prononcer sur l'objectif de réaliser au Palais Granvelle un Musée du Temps. Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe ou pas ? Ce projet reviendra devant le Conseil Municipal lorsqu'on saura quelle est la part de la Ville et c'est au vu des réponses des différents partenaires qu'on dira si on finance ou non, si son réalise ce projet ou non. Il s'agit simplement aujourd'hui que le Conseil Municipal soit d'accord sur le principe de rénover le Palais Granvelle et d'y installer un Musée du Temps. Après on étudie de plus près mais on ne peut pas vous donner aujourd'hui le prix du ticket d'entrée du Musée du Temps, c'est prématuré. Ce sont des questions qui reviendront lorsque de nouveau on saura qu'il y a peut-être 25 % à investir sur les bâtiments, c'est-à-dire 12 MF ou 13 MF, tant sur la muséographie, etc. qu'on aura l'assurance que les collectivités financent à telle hauteur et ce qu'il reste à la charge de la Ville, on pourra alors inscrire ce projet dans un programme d'investissement financé en grande partie par l'emprunt, pour répondre à une de vos questions, sur un an, deux ans, quatre ans, dix ans, vingt ans, etc., je ne sais pas mais on aura toute latitude pour en décider. Mais cela n'aura bien évidemment aucune répercussion sur l'aide que nous apportons actuellement à telle troupe théâtrale, etc., c'est d'un tout autre domaine.

M. LIME : Sur beaucoup d'éléments je ne peux être qu'imprécis en l'état actuel des choses c'est bien clair. D'ailleurs les questions portent effectivement beaucoup sur le principe même des choses. Or je dirais tout d'abord au plan très général qu'à mon avis il faut avoir de l'ambition pour Besançon, je veux dire cette ambition-là bien évidemment pour Besançon et qu'il n'y a pas de stratégie du développement sans

une ambition de ce type. Une ambition implique nécessairement des choix et je crois qu'il y a là un choix absolument majeur pour les raisons que j'ai développées tout à l'heure. En tout cas, ce projet est incontestablement porteur d'un développement, aussi il doit rester un projet qui permette au plus grand nombre de s'approprier cet outil absolument essentiel. Et il est clair que dans une mécanique de ce genre, il ne pourra s'agir d'établir des coûts d'entrée prohibitifs. D'ailleurs nous avons une longue pratique à Besançon d'une entrée très largement possible dans l'ensemble des entreprises culturelles et notamment dans les musées. Je crois pour ma part essentiellement au développement culturel par les musées ; ce qui se passe actuellement au Musée des Beaux-Arts le prouve et il faut rester très ferme sur des coûts extrêmement bas.

Quant à la participation des autres collectivités, je dirais que leur engagement fait d'autant moins de doute qu'elles nous attendent, ces autres collectivités, c'est-à-dire qu'elles considèrent que nous avons un petit peu de retard là et ce n'est quand même pas par hasard si l'Etat, en toute connaissance de cause, fait de ce dossier un de ses dossiers phares en matière de musées sur le plan national. Et lorsque Jacques SALLOIS, le Directeur des Musées de France est venu à Besançon récemment, il a énormément parlé du Musée du Temps et il a redit à quel point le dossier était absolument fondamental. Du côté de la Région, c'est exactement la même perspective. A la limite je dirais que ce n'est pas seulement nous qui sollicitons les autres, c'est aussi les autres qui nous sollicitent.

Je vais répondre maintenant d'une manière un petit peu plus précise sur deux questions qui ont été posées ; le coût de fonctionnement possible, ou le surcoût de fonctionnement possible ; évidemment ce que je vais dire là est très très aléatoire et chacun s'en doute, mais les Services Techniques ont estimé les coûts énergétiques en fonctionnement qu'ils chiffrent annuellement aux environs de 320 000 F, somme finalement tout à fait normale s'agissant de surfaces de ce type dans un bâtiment de ce type. En terme de coût de personnel, dans son fonctionnement antérieur, lorsqu'il était ouvert, le Musée d'Histoire de Granvelle occupait à peu près une quinzaine de personnes ; il conviendra sans aucun doute d'augmenter un peu ce nombre. Il faut que l'on soit en mesure d'avoir une stratégie globale sur le fonctionnement des différents musées de Besançon et cela peut amener à une très grande rationalisation dans l'utilisation du personnel.

Enfin, j'ajouterai quelque chose peut-être en dehors d'ailleurs de la question qui est posée ; je crois que lorsque la décision sera prise d'aller dans le sens du Musée du Temps, il faudra impliquer beaucoup plus profondément toute la population bisontine dans cette opération parce qu'il faut qu'elle en soit véritablement intellectuellement propriétaire en quelque sorte et c'est vrai que nous allons avoir à faire là un très gros travail d'information et de communication, lequel travail ne peut véritablement se faire qu'à partir du moment où on a décidé d'entrer dans une stratégie de réalisation et pas tellement avant.

Mme FOLSCHWEILLER : Une précision sur le point 3 : s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la ville qu'on ne connaît pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais modifier comme suit l'alinéa 3 de la page 4 : «s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville si les réponses des différents partenaires le permettent».

M. MEUNIER : Vous indiquez que le dossier sera à nouveau présenté au Conseil Municipal pour une décision définitive...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est obligatoire puisqu'on ne prend que la décision de principe. Mais je crois que dans nos délibérations pour être correct il faut préciser qu'on sollicite les financements de l'Etat, des collectivités et que la Ville assurera le financement de la part qui lui incombe.

M. MEUNIER : Si cela lui convient !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est bien ce que je dis : si les réponses des différents partenaires nous conviennent, ou le permettent, comme vous voulez. C'est tout de même plus qu'une nuance !

M. MEUNIER : J'étais très très réservé sur ce projet, je le suis toujours d'ailleurs. Je pense que c'est certainement un très bon projet pour la culture. N'étant pas spécialiste en ce domaine, je fais confiance à

ceux qui le sont, mais dans le cadre du budget de la Ville, pouvons-nous supporter une telle dépense qui a, quand même, plus que triplé par rapport au projet initial. On peut effectivement lancer cette opération afin de connaître les crédits qui pourraient nous être accordés ; après, nous verrons. Mais il faut bien libeller l'alinéa 3 comme vous venez de nous l'indiquer.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, à voir se dérouler le débat de ce soir, je constate que la majorité municipale a fait son choix. Le 15 juin dernier, nous avons soulevé les uns et les autres aussi bien d'ailleurs sur les bancs de la minorité que sur les bancs de la majorité un certain nombre de questions de fond sur cette opération, son mûrissement, les raisons qui expliquaient son dérapage de 23 MF initialement à 73 MF. Aujourd'hui, on est pudiquement revenu à 69 MF et j'observe ce soir, trois mois plus tard que, même si les membres de votre majorité, Monsieur le Maire, sont moins diserts sur ce sujet que sur le biocarburant ou des sujets relatifs à des points précédents de l'ordre du jour, il semble que vous ayez décidé devant la population bisontine de faire de ce projet un projet essentiel, phare comme l'a dit le Maire-Adjoint tout à l'heure, une préoccupation absolument majeure de toute stratégie culturelle et que vous alliez désormais, à compter de ce soir, expliquer aux Bisontins qu'il faut investir toutes collectivités confondues 69 MF dans le Musée du Temps. C'est votre choix, c'est un choix politique de fond ; aucun d'entre nous dans cette salle ne remet en cause et n'a jamais remis en cause le principe de création de ce Musée du Temps. Chacun connaît ici l'histoire de notre Ville et pas seulement l'histoire de notre Ville, je voudrais dire pour ceux qui évoquaient tout à l'heure le passé de l'horlogerie qu'il y a aussi un avenir de l'horlogerie.

Vous voilà engagé, Monsieur le Maire, dans un effort, et je vous souhaite beaucoup de plaisir, d'explications auprès de la population bisontine sur ce Musée, dont chacun s'accorde à reconnaître que le principe est nécessaire, qui va coûter en gros 70 MF et qu'il va falloir demander à chacune et à chacun des Bisontins, des contribuables aussi de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de l'Etat, de faire l'effort nécessaire pour réaliser cette opération. Moi j'ai le sentiment, comme vous l'aviez Monsieur le Maire le 15 juin, le bulletin officiel du Conseil Municipal en fait foi, qu'on pouvait et j'en reste persuadé, réaliser dans cette ville un Musée du Temps à des coûts beaucoup plus raisonnables.

Je vais prendre quelques exemples significatifs, sans vouloir prolonger le débat car il a eu lieu en effet en Commission Culturelle vendredi dernier et j'ai eu l'occasion alors de poser quelques questions. Premier exemple : les produits muséologiques ; on nous a dit qu'il fallait 5 MF dans cette enveloppe globale pour réaliser les produits muséologiques. Alors j'ai demandé car comme M. MEUNIER, je ne suis pas un spécialiste, à un technicien des questions culturelles, ce qu'on entendait par produits muséologiques. On m'a répondu l'autre soir : audiovisuel, actions d'animation, vidéo, que sais-je encore. Moi je pense Monsieur le Maire qu'il y a là un gisement de plusieurs millions d'économies possibles. On peut faire moins, on peut faire moins bien, on peut se donner le temps mais 5 MF de produits muséologiques tout de suite, c'est beaucoup.

Autre exemple : dans le projet initial de restructuration du Palais Granvelle car là aussi tout le monde est bien d'accord ce soir sur le fait qu'il faut sauver des périls du temps le Palais Granvelle, l'Architecte, pas le premier que l'on critique tant aujourd'hui mais le second, M. MORTAMET avait chiffré à 3 MF les surcoûts par rapport au projet de son prédécesseur pour consolider les différents niveaux de l'édifice. Or dans l'avant-projet définitif qu'on nous a présenté vendredi dernier, on constate qu'en gros c'est une enveloppe de 17 MF qu'on va consacrer à la consolidation des niveaux, changement des huisseries, à un certain nombre de travaux dits confortatifs. Moi je suis convaincu que là aussi, sans remettre en cause le principe de sauvegarde du Palais Granvelle auquel chaque Bisontin est attaché, car il s'agit d'un des fleurons de notre patrimoine local, on peut aller en dessous de 17 MF. J'ai le sentiment de vous lasser un peu Monsieur le Maire, mais je ne suis pas sûr que tous les Bisontins n'aient le même sentiment de lassitude quand on voit brasser comme cela des dizaines de millions de francs. Moi je dis que quand on passe en deux ans de 3 MF à 17 MF pour les travaux confortatifs sur cet édifice, il y a matière à réflexion, à mûrissement. On doit pouvoir tenir les coûts mieux qu'on ne les a tenus.

Je citais ces deux exemples comme je pourrais en citer beaucoup d'autres. Au fond, qu'est-ce qui différencie le rapport que vous nous présentez ce soir de celui que vous nous présentiez le 15 juin ? Rien ou quasiment rien ; les enveloppes sont restées quasiment les mêmes, les incertitudes restent les mêmes.

Mme FOLSCHWEILLER, en séance de commission vendredi, a évoqué un problème essentiel qui est celui du budget de fonctionnement de ce Musée. Moi je voudrais demander au spécialiste de ces questions qui est dans la salle ce soir, M. LIME, quel est le budget de fonctionnement du Musée de la Place du Marché, son budget de fonctionnement annuel ? Voilà un bon élément comparatif ! Dites aux Bisontins combien coûte ce très beau Musée en fonctionnement chaque année, en frais de personnel, en frais de fluides et là vous pourrez, même si « comparaison n'est pas raison » esquisser l'enveloppe globale en fonctionnement du Musée du Temps. C'est un chiffre dont les Bisontins ont le droit de disposer car ce sera sur leurs charges fiscales que demain se supportera le coût de fonctionnement de cet établissement.

Toute une série de questions reste donc ce soir sans réponse et avec des éléments de réponses incertains. Certes, Monsieur le Maire, j'ai pris bonne note de l'amendement que vous venez de proposer à votre projet de délibération. Il est capital parce qu'en inversant en quelque sorte la formulation du troisième paragraphe, vous subordonnez un engagement financier de la Ville de Besançon à la participation financière des autres collectivités publiques. On est loin de l'irresponsabilité de certains de vos Adjoints qui, jusqu'à présent, jusqu'à la minute même où vous avez fait cet amendement disaient l'inverse, qu'on engagerait la Ville de toute façon quelle que soit la participation de l'Etat ou des autres collectivités territoriales. Donc je salue, par-delà nos divergences, la proposition que le Maire a faite. Le mot démagogie, venant de celui qui l'a prononcé ce soir, et je n'en suis pas surpris, est de trop ! Je salue la proposition qu'a faite le Maire car je pense qu'elle est frappée au coin du bon sens ; nous l'attendions bien évidemment depuis plusieurs mois et je l'avais d'ailleurs proposée le 15 juin. Ceci dit, je crois Monsieur le Maire que le sujet est suffisamment grave, les conséquences financières pour la Ville suffisamment importantes pour que, au nom de mon groupe et si mes collègues en sont d'accord, nous vous demandions une suspension de séance car nous souhaitons réexaminer attentivement votre projet de délibération et vous soumettre le cas échéant une proposition d'amendement susceptible, nous l'espérons, de recueillir l'assentiment de la majorité de cette assemblée.

M. MATHIEU : Je ne suis pas outre mesure étonné du discours qu'on vient d'entendre. J'ai compris qu'une Ambition pour Besançon que M. VIALATTE représente, c'est de faire moins et de faire moins bien, c'est bien cela que vous avez dit. Il s'agit effectivement de démagogie Monsieur VIALATTE, quand vous oubliez de dire que sur l'ensemble du budget que vous avez manipulé, l'essentiel de la dépense concernera la réfection du Palais Granvelle. Il s'agit de temps en temps Monsieur VIALATTE, quand on parle de politique de savoir aussi parler des grandes choses, des grands mythes ; on peut parler du fantôme de GARIBALDI ou de la LORELEI quand on parle de culture. Le Palais Granvelle appartient essentiellement au patrimoine bisontin et les Bisontins sont, j'en suis sûr, d'accord pour dépenser l'argent qu'il faudra dépenser pour sa réfection. J'ai dit en séance de Commission Culturelle pour ma part que je regrettais la décision qui avait été prise lors de l'incendie du Théâtre et je pense que c'est un péché contre l'esprit qui a été commis alors dans cette assemblée, pourquoi ? Parce qu'on n'a pas, le moment voulu, voulu dépenser ce qu'il fallait, prendre les décisions nécessaires, attendre et ne pas vouloir à tout prix réouvrir ce théâtre au moment où on a voulu le réouvrir, on n'a pas posé les vraies options. Il s'agissait effectivement à ce moment-là soit de le reconstruire à l'identique, soit de construire un grand théâtre qui aurait pu supporter la comparaison, tout en étant moderne, avec ce qu'on avait avant. Qu'est-ce qu'on a fait ? Une méchante salle de cinéma dont personne ne peut se servir aujourd'hui ! Ne recommençons pas cela ! Or ce que vous nous proposez, c'est précisément de recommencer cela. Cela fait trois mandats que je suis dans cette salle, je trouve qu'enfin nous possédons un grand projet, enfin nous avons à notre disposition de quoi marquer l'avenir dans un bâtiment qui appartient à l'ensemble des Bisontins. Ce que vous avez dit est honteux, je le prends comme une honte parce que je pense que vous vous trompez fondamentalement et puisque vous avez demandé une suspension de séance, allez vous réunir de votre côté, réfléchissez à ce que je vous ai dit. Pour une fois, écoutez-nous et pour une fois faites confiance un petit peu à l'avenir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Attendez ! Ce n'est pas Serge MATHIEU qui lève la séance. Vous irez tout à l'heure quand je vous le dirai.

M. PINARD : Je voudrais d'abord donner un élément d'information dont j'espère qu'il ne sera pas critiqué puisqu'il vient d'une institution intimement liée à la Région. 10 000 visiteurs dans un musée que je suis amené à gérer dans certains cas, cela génère un emploi direct et deux emplois induits. Quand je pense que les records de fréquentation touristique ont été battus en France encore cette année, il y a 14 millions d'Allemands qui sont venus en France, je suis parfois un peu hanté par la question de savoir

combien traversent sans s'arrêter. Je pense que les gisements d'emplois à venir sont dans les services aux personnes, dans l'environnement et dans la culture compte tenu de l'évolution du temps travaillé par rapport au temps libre. Quand on essaie d'effrayer, parce que c'est de cela qu'il s'agit, avec les coûts de fonctionnement, cela me rappelle un petit peu ce que j'ai lu dans les délibérations municipales quand une certaine fraction, la même Monsieur VIALATTE, la droite, lorsqu'il s'agissait de reprendre la Citadelle nous disait que nous, nous ne retrouverions jamais un assureur pour avoir un contrat qui ne soit pas exorbitant.

Et il a fallu à ce moment-là que Jean MINJOZ prenne le taureau par les cornes pour ne pas laisser tomber ce haut lieu de la cité. Je dois dire que si on avait les réponses à toutes les questions, on ne ferait jamais rien, jamais on aurait pris la responsabilité de donner le premier coup de pioche du Musée de Nancray si on avait eu toutes les réponses à toutes les questions.

Il y a quand même une certaine forme de dynamique qui doit intervenir dans une réalisation de ce type qui a effectivement l'avantage de coller non seulement au passé de la cité de par l'un de ses palais les plus prestigieux et de par son histoire industrielle mais aussi à la réalité de par cet héritage au travers des microtechniques. J'espère bien aussi que dans ce type de réalisation, et j'en connais d'autres où nous en avons trouvés, on aura l'aide d'un certain nombre de mécènes et je voudrais qu'on cherche aussi de ce côté-là. Je pense qu'en s'y mettant tous on pourra relever le défi.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, nous sommes tous ici favorables à ce projet dans son principe. Nous l'avons dit et répété et si c'est la deuxième que nous y consacrons, cela honore je crois le fonctionnement de cette assemblée car chacun des Conseillers ici essaie de voir clair dans ce projet. Il faut prendre acte de cela et Mme FOLSCHWEILLER est intervenue longuement mais avec beaucoup de finesse et mettant le doigt sur bien des questions que chacun de nous peut se poser.

Monsieur PINARD, on ne cherche pas à effrayer la population, je ne crois pas qu'il faille dire cela. Nous essayons d'entrevoir, car nous savons bien que les finances municipales sont difficiles, quelles seront les conséquences sur le budget de fonctionnement de la Ville en posant la question d'un prévisionnel de fonctionnement. Alors moi je trouve injuste que vous taxiez les propos de Michel VIALATTE de propos démagogiques ou destinés à effrayer la population. Faire des prévisions de gestion me paraît tout à fait normal car chacun le sait bien ici nous aurons des choix à faire et ces choix sont difficiles. Nous savons que ce projet est porté par tout le monde, il est au coeur de l'identité régionale, et moi j'y crois beaucoup. Il est au coeur de l'histoire de notre ville, de l'histoire industrielle de tout le département d'ailleurs. Je souhaite vraiment que ce soit une grande réussite et je ne souhaite pas Monsieur MATHIEU que ce soit un projet au rabais. Michel VIALATTE a dit assez justement que dans les éléments que nous avons aujourd'hui par rapport à ceux que nous avons au mois de juin, notamment dans le détail d'appréciation du coût des travaux qui sont tout de même très élevés 47,5 MF, c'est très conséquent, nous aurions été en droit d'attendre, Monsieur le Maire, une sorte de détail estimatif des grands travaux par grands chapitres. Il ne s'agit pas de jouer les techniciens du bâtiment mais comprendre où sont les enjeux de la réfection de ce patrimoine. De même, Monsieur le Maire, nous aurions pu être en droit d'attendre en annexe un plan de financement. Cet après-midi, nous étions en réunion, et Mme GUINCHARD-KUNSTLER était d'ailleurs là, à la Région où on parlait d'un investissement. Il y avait pour le projet examiné un plan de financement de telle sorte que nous sachions où nous allons.

La Région, je le dis ici parce que je m'en suis encore assuré cet après-midi, est déjà intervenue assez lourdement depuis plusieurs années à hauteur de 200 et 300 000 F par an dans les études. Elle est donc un partenaire important de cette opération ; elle souhaite aboutir mais pas à n'importe quel prix, c'est évident. Donc nous soutiendrons de notre côté ce projet à la Région mais un certain nombre d'éléments manquent au dossier comme je viens de le dire. J'ajouterai également qu'il manque outre le budget de fonctionnement et le plan de financement, un troisième élément ; ce sont les actions de promotion à entreprendre, ce que cela coûtera car c'est un élément capital du patrimoine dans la politique touristique même de la Ville. Quelle promotion fera-t-on de ce grand musée, quel sera le budget de promotion culturelle et touristique de ce patrimoine ?

Voilà quelques questions que je voulais poser en sous-entendant, après mon intervention Monsieur le Maire et après notre suspension de séance, que vraisemblablement nous allons demander quelques compléments à ajouter à vos attendus de délibération allant dans ce sens-là. Vous avez déjà souhaité modifier le troisièmement, peut-être sera-t-il souhaitable aussi d'ajouter à notre demande quelques informations complémentaires.

M. RAGOT : Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je voudrais bien revenir sur l'intervention de M. VIALATTE et dire contrairement à M. JACQUEMIN, que les propos de M. MATHIEU étaient plus ou moins justifiés. Votre propos était très brillant, vous avez su avec aplomb sortir des arguments qui ne tenaient pas debout. L'ensemble reposait sur le fait que c'était une opération qui allait coûter très cher et vous avez utilisé deux axes pour l'expliquer. Premier axe : en précisant que vous n'étiez pas un technicien de la culture, vous avez dit : les produits muséologiques, c'est trop cher. Comment précisément puisque vous n'êtes pas technicien de la culture, pouvez-vous affirmer cela ? Il y a là déjà un problème dont vous étiez conscient. Deuxième axe, vous nous avez dit : «aller voir les Bisontins cela coûte cher et je suis sûr qu'ils ne seront pas d'accord». Attention ! c'est une arme à double tranchant. Allez, vous, voir les Bisontins, parlez-leur du Musée du Temps et, en même temps, faites la comparaison avec ce que vous vous proposiez à une certaine époque pour Goudimel. Vous vous proposiez d'en faire une vitrine des pays de l'Est, je ne sais pas à quel coût ! Allez donc voir les Bisontins en leur demandant ce qu'ils préfèrent, un Musée du Temps ou alors une vitrine pour les pays de l'Est à Goudimel sans savoir le coût, je le précise bien. Ce sont, vous le voyez, des arguments qu'il faut manier avec prudence !

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais reprendre deux petites choses et faire une proposition. Quand Joseph PINARD dit que les gisements d'emplois sont dans l'environnement, le social et la culture, je suis tout à fait d'accord et c'est pour cela qu'il me semble important de montrer qu'un projet comme cela peut être porteur d'emplois. C'est pour cela que je le demande dans les coûts de fonctionnement, cela me semble positif. Deuxième chose, je ne suis pas du tout d'accord avec Michel VIALATTE quand il dit qu'il faut faire des économies sur tel ou tel point. Je crois qu'il faut faire confiance au projet global mené par des spécialistes sinon, comme pour d'autres projets, on va se frustrer. On peut peut-être proposer une réduction de 1 MF, 2 MF, 3 000 F mais ce n'est pas à nous de dire qu'il faut enlever telle ou telle chose. Il faut accepter le projet global qui a une certaine cohérence. Bernard LIME a parlé d'impliquer la population bisontine. Je crois qu'effectivement c'est très important. Les discussions que nous avons montrent bien que le coût est quelque chose d'important et je me demande si, entre ce soir et un deuxième passage au Conseil Municipal qui nous permettrait de mieux appréhender les problèmes de financement, on ne pourrait pas réfléchir à un référendum municipal sur ce type de projet qui est si coûteux et qui doit emporter l'adhésion de tout le monde.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je suis très surpris par l'attitude de certains membres de votre majorité qui, s'ils parlent de démagogie, devraient vous appliquer les remarques car lors de votre intervention du 15 juin, vous étiez extrêmement réservé sur ce projet et non pas sur sa composition, sur sa finalité, sur ses origines mais sur le coût final de l'opération. D'ailleurs, vous avez parfaitement senti, parce que vous êtes un homme beaucoup plus habile que ceux qui vous entourent, qu'il y a un point fragile, le troisièmement du dernier paragraphe de votre rapport et vous l'avez très justement et très judicieusement modifié parce que vous sentez bien, parce que vous êtes un homme qui connaissez la nature des choses, qui connaissez la population, vous sentez bien que cela ne pourrait pas passer.

Monsieur le Maire, en 1986, lorsqu'il a été question du Musée du Temps, il s'agissait à l'époque d'acheter un hôtel particulier rue Mégevand. Je suis allé voir Mme MAUERHAN, Conservateur du Palais Granvelle qui postulait pour abriter ce Musée du Temps. J'ai été séduit par cette idée de lier à la fois le passé, le présent avec une projection sur l'avenir notamment avec le Temps Fréquence animé par le Professeur BESSON. Je suis allé à La Chaux de Fond pour voir le musée prestigieux qui existe là-bas et qui est financé par la Ville et l'Etat Fédéral. Nous sommes, nous l'avons toujours dit, tout à fait d'accord sur le principe. Nous étions d'accord quand cela coûtait 20 MF parce qu'on considérait que cette somme n'était pas exagérée. Nous étions encore d'accord quand le coût est passé à 27 MF. Nous avons commencé à tousser légèrement et plus que légèrement lorsque c'est passé à 69 MF, là où nous en sommes aujourd'hui. Monsieur le Maire, vous nous dites qu'on va faire appel aux autres collectivités ; or vous savez très bien que la collectivité régionale et la collectivité départementale auront énormément de mal à boucler leur budget. Vous-même et je vous l'ai dit à la séance de la Commission des Finances, vous aurez grand mal à le faire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On a toujours eu du mal !

M. TOURRAIN : D'accord mais vous avez toujours été en équilibre. Vous avez, doit-je le rappeler, séparé la patinoire de la piscine qui devait être faite, vous avez repoussé le tunnel sous la Citadelle, la caserne de sapeurs-pompiers dont on parle depuis dix ans, et d'autres projets. Comment voulez-vous expliquer aujourd'hui à la population à laquelle on veut faire appel, à la population qui perd ses emplois dans le secteur de l'horlogerie, comment voulez-vous lui expliquer que vous allez dépenser 69 MF pour faire un musée ? Que vous nous disiez on va faire attention, on veut faire quelque chose de bien mais on va travailler progressivement, on va faire le rez-de-chaussée, le sous-sol, le premier étage, on va consolider cela...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il vaut mieux commencer par le toit d'ailleurs.

M. TOURRAIN : Le toit est déjà fait Monsieur.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas totalement.

M. TOURRAIN : Pas totalement mais en grande partie. Justement, dans les collectivités locales que vous voulez consulter, il serait bon aujourd'hui de le faire puisque votre programme, le Musée du Temps, se situera obligatoirement et vous le savez, dans un contrat Etat-Région, Région-Département-Ville. Vous ne pouvez pas le situer à mon avis autrement que dans ce cadre-là. Donc soyons raisonnables, regardons comment les choses peuvent s'étaler dans le temps. Avec le dispositif que vous aviez prévu à l'origine, vous enfermiez automatiquement le Conseil Municipal dans une décision : coût 69 MF. Aujourd'hui la porte est légèrement ouverte, grâce à la suggestion que vous avez faite et je vous en remercie. Mais Monsieur le Maire, ayez les ambitions de vos moyens comme le disait tout à l'heure Mme FOLSCHWEILLER. Il ne faut pas laisser vos Adjointes faire croire à la population que demain elle va avoir son Opéra-Bastille ou alors c'est toute une série pour jouer aux grands bonshommes, on veut marquer son temps, c'est le cas de le dire ! Soyez prudent, Monsieur le Maire. D'ailleurs par rapport au début de la séance, vous avez fait un effort dans ce sens-là. Je vous ai senti très réservé à travers le compte rendu qui était fait. La preuve, c'est que vous avez renvoyé ce projet qui d'ailleurs aujourd'hui ressemble comme un frère à celui qui était présenté la dernière fois. Vous êtes peut-être ligoté par certaines contraintes, je ne sais pas lesquelles, mais en tout cas merci d'avoir ouvert une porte. On suggérera encore d'autres choses tout à l'heure.

M. VIALATTE : Je confirme l'attachement de tous les membres de mon groupe et de moi-même au principe de réalisation de ce Musée du Temps. Je dis aussi, Monsieur LIME, que quand on s'apprête à prendre la responsabilité d'engager la Ville dans la direction que vous nous proposez alors même que nous constatons les uns et les autres une absence totale de réflexion prospective, de programme des investissements culturels notamment sur le reste du patrimoine de la Ville dont chaque Bisontine et chaque Bisontin constate dans les rues tous les jours l'état de dégradation, c'est clair. La DRAC elle-même, M. FOUSSERET ici présent là entendu dire à une séance du Conseil Général récente, la DRAC elle-même s'inquiète à la fois de la lourdeur, de la charge que représente le très riche patrimoine que nous avons dans cette ville et son état de dégradation. Eh bien vous vous apprêtez à vous engager dans ce programme considérable du Musée du Temps alors même qu'il y a absence complète de programmation de vos investissements culturels. Alors je m'étonne une nouvelle fois que tel ou tel sur ces bancs parle de honte ou de démagogie. Moi je dis que je partage la position exprimée par Mme FOLSCHWEILLER et que sur un dossier de cette importance et en l'absence non seulement de perspectives d'investissements proposées par la Municipalité en matière culturelle mais dans tous les domaines de la vie municipale, il est nécessaire aujourd'hui de consulter les Bisontins sur ce projet et de savoir s'ils sont prêts à accepter qu'on consente cet effort et dans ces proportions financières tout de suite ou si, à leurs yeux, il y a d'autres priorités : emploi, création d'activités, logements pour ne citer que ces exemples. Par conséquent, pour ma part, j'approuve tout à fait la proposition qui était faite tout à l'heure. Elle figure dans la loi sur l'Administration Territoriale de la République, vous l'avez notée, Monsieur le Maire, je ne doute pas que vous l'accepterez.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas de catastrophisme, Monsieur VIALATTE, je vous en prie. On croirait qu'on va voter ce soir une dépense de 69 MF alors que nous aurons des participations des différentes collectivités. Mettons qu'il restera à la charge de la Ville, je ne veux pas m'avancer parce que vous allez

me le reprocher après, entre 20 et 30 MF. Qu'est-ce que c'est par rapport à ce que nous faisons annuellement comme investissements, par rapport aux 200 MF que nous devons mettre en matière de voie de contournement et de desserte de la Ville de Besançon, qu'est-ce que cela représente ? Alors qu'il faut réhabiliter le Palais Granvelle, tous les Bisontins en sont d'accord. Puis, Monsieur VIALATTE, je connais les Bisontins mieux que vous ; ils nous font confiance. Qu'est-ce que c'est que ce référendum sur un projet de 20 à 30 MF ?

A trois reprises, les Bisontins ont fait confiance à l'équipe qui est là en face de vous. On ne leur a jamais rien caché, on ne les a jamais «emmenés en brouette», on a une gestion transparente. Alors qu'est-ce que c'est que ces procès d'intention à tout instant ! Attendons le verdict des Bisontins en 1995 ! Quand on aura, en partie, commencé le Musée Granvelle, largement réalisé le tunnel sous la Citadelle, achevé beaucoup d'autres choses promises, on fera le bilan. Vous verrez qu'il ne sera pas aussi négligeable, aussi vraiment faible que vous voulez bien le dire.

Toutes proportions gardées, M. VIALATTE ressemble comme un frère ou comme un fils à M. TOURRAIN. Je vous rappelle, Monsieur VIALATTE, qu'à Besançon nous savons gérer la Ville et nous la gérons au mieux des intérêts des Bisontins, y compris en faisant le choix de la réhabilitation de Granvelle et du Musée du Temps qui n'est pas le seul choix en matière culturelle. Nous avons passé une matinée avec Bernard LIME et Jean-Louis FOUSSERET pour examiner tous les projets culturels d'investissement qu'il y a sur la Ville ; il y en avait trois pages avec deux lignes pour chaque projet. On a un programme d'investissement qu'on vous rappelle au moment de chaque budget, on ne s'engage pas à la légère car ce n'est pas notre façon de gérer et vous les savez bien.

Votre politique à vous est de dire : attention !... ce qui va apparaître dans les médias demain montrera qu'une Ambition pour Besançon une fois de plus a dit : «attention à ce projet culturel». Mais vous ne pourrez plus souhaiter la démission de l'Adjoint aux Affaires Culturelles ! En juin dernier, c'est vrai que nous n'avions pas la réflexion suffisante et les réponses suffisantes pour se prononcer. J'ai donc décidé de retourner ce dossier en commission. Ce n'était pas désavouer l'Adjoint, pas du tout ! Il s'agissait de vous permettre d'avoir toutes les explications nécessaires, en commission et en Conseil Municipal privé.

Ce rapport ressemble comme un frère au précédent ? Bien sûr, mais entre temps vous avez eu toutes les explications que vous souhaitiez, toutes sauf peut-être sur le fonctionnement dont on va dire deux mots. On reviendra vers vous lorsqu'on aura les réponses des différents partenaires comme cela est indiqué au paragraphe 3. En fonction de cela, on vous donnera tous les détails, les plans, le fonctionnement, les délais, etc. et surtout le montant de la participation de la Ville.

Voilà pour clore un dossier qui défraie la chronique car dès qu'il y a la moindre des choses, surtout en matière de culture, vous vous enfileriez là-dedans Monsieur VIALATTE et vous faites éclater tout cela, pour faire du bruit surtout, pour faire beaucoup de bruit.

M. LIME : Vous dire que tout cela ne m'énerve pas, vous ne me croiriez pas. Cela m'énerve donc un peu mais en même temps c'est assez riche d'enseignement.

Ce qui me sidère le plus dans tout cela c'est le rapport très étrange qu'il y a entre culture et politique mais j'ai déjà remarqué depuis trois ans, à quel point la culture est un objet de polémique politique. J'ai dit au départ «je vais vous parler de culture pour changer un peu». Or on n'a parlé pratiquement que de politique. C'est vraiment une relation très très ambiguë du point de vue d'Une Ambition pour Besançon qui utilise chaque fois la culture pour faire de la polémique politique d'une manière que je comprends mal et surtout là. Généralement ils nous disent «faites-en davantage, vous n'avez pas de grands projets culturels ; c'est à travers un grand projet culturel qu'on développera la Ville» ; on leur donne un grand projet culturel, ils n'en veulent pas justement. Alors c'est quand même assez étonnant, il faudrait faire cela, plus tout le reste Monsieur VIALATTE ? Merci, Monsieur VIALATTE de nous dire qu'il faut faire des choix puisque c'est justement ce que nous avons proposé et je vous remercie justement de confirmer très exactement la politique culturelle que nous conduisons. Nous avons fait un choix parce que nous estimons qu'il est absolument fondamental ce choix-là pour le développement et pour la culture elle-même. Ce choix ne vous plaît pas, ce qui vous intéresse c'est Saint-François Xavier, c'est Saint-Maurice, c'est la Madeleine. Eh bien oui ! Il y a des choix effectivement à faire, vous le dites vous-même, Granvelle c'est aussi un choix, le Musée du Temps c'est aussi un choix et ce sont des choix

absolument majeurs. Alors vous êtes d'une certaine façon très drôle mais vous ne me faites pas rire, c'est vrai. En tout cas, ce n'est pas de démagogie que j'ai envie de parler à votre endroit. Quand vous dites qu'au mois de juin, je voulais engager l'argent de la commune sans avoir même l'accord des autres collectivités, ce n'est pas de la démagogie, c'est du mensonge, parce que j'avais présenté me semble-t-il les choses de la manière la plus claire en disant que cette délibération avait pour objet, et pour unique objet, et ne vous servez pas du fait qu'on va changer un mot qui ne fait que préciser les choses, de pouvoir solliciter les partenaires, connaître la hauteur exacte de leur engagement et, en fonction de cet engagement, pouvoir déterminer finalement notre choix définitif. C'est exactement ce que j'ai dit au mois de juin, je n'ai jamais dit autre chose.

Alors cela vous permet de rédiger un tract en demandant la démission de l'Adjoint, c'est amusant, mais cela n'a strictement aucun intérêt. Je suis étonné par le caractère timoré de votre ambition, ayez enfin une ambition pour Besançon ! Il serait temps. Depuis plus de trois ans que vous le dites, ayez-en une et soutenez ce projet parce que c'est véritablement un projet ambitieux et d'une ambition tout à fait intelligente.

Alors deux points de détail, le projet n'a pas changé effectivement depuis juin, il n'a pas changé parce qu'il était parfaitement au point au mois de juin. La Région, Monsieur JACQUEMIN, n'est pas d'accord sur l'idée du Musée du Temps, elle est d'accord sur ce projet de Musée du Temps. Elle a le dossier complet depuis le mois de mars, le même dossier que nous avons, et c'est sur ce projet-là très précisément qu'elle est d'accord, de même que l'Etat bien évidemment. Enfin une petite rectification mais c'est un détail, il n'a jamais été question d'un Musée du Temps rue Mégevand dans l'Hôtel AUBERT. C'était une idée, j'allais dire minimale, qui avait été développée un temps en disant peut-être un Musée du Temps... Faisons plutôt dans ce petit Hôtel AUBERT qui est un endroit tout à fait charmant, un petit Musée de l'Horlogerie. C'est un choix sur lequel nous avons décidé de revenir pour dire que l'ambition devait être effectivement plus forte et s'ajouter en même temps à cette grande opération sur Granvelle parce que quand on dit le Musée du Temps coûte tant, non le Musée du Temps ne coûte pas tant. Non seulement il ne coûte pas tant à la Ville, mais en plus c'est l'ensemble de l'opération qui coûte l'argent que l'on dit, c'est l'ensemble de l'opération avec notamment une part tout à fait essentielle consacrée au travail sur le bâti. Voilà ce que sont exactement les choses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, je crois que vous avez déjà eu deux fois la parole sur ce thème, mais je ne voudrais pas vous empêcher de parler.

M. TOURRAIN : Je sais encore compter jusqu'à deux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Voyez, j'avais trouvé le temps long pendant que vous parliez !

M. TOURRAIN : Vous trouvez le temps long lorsque ce sont les autres qui parlent, mais lorsque c'est M. LIME, vous trouvez que le temps passe.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je plaisantais. Je ne trouve jamais le temps long quand les autres parlent.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, il y a une contradiction flagrante entre ce que disent vos Conseillers Municipaux de la majorité et la réalité. La dernière fois, vous étiez très circonspect, sceptique, prudent sur un dossier qui ressemble, on l'a dit, comme un frère à celui qui est présenté aujourd'hui. Vous avez demandé très justement, parce que vous doutiez, le report du projet. Aujourd'hui même, vous modifiez fondamentalement parce qu'il y a des mots qui sont fondamentaux, vous modifiez complètement le rapport de votre Adjoint. La dernière fois, votre Adjoint était, paraît-il, très mari de la position que vous avez prise ainsi qu'un certain nombre des membres de votre majorité. Il semble aujourd'hui que les choses ne se soient pas trop mal passées. Il n'en reste pas moins, et vous savez très bien que le coût est tel que vous aurez automatiquement des difficultés infinies pour essayer de financer ce projet et lorsque vous dites, par un tour de passe-passe comme le dit également votre Adjoint, que nous allons avoir des contributions des autres collectivités, c'est le contribuable et le même contribuable bisontin qui paie, à titre communal, à titre régional et à titre départemental. Vous avez un de vos conseillers qui le rappelle assez souvent pour que ce que représente Besançon par rapport à l'ensemble du Département du Doubs et de la Région. Donc vous ponctionnez finalement trois fois le contribuable. Ce n'est pas en faisant participer

les autres collectivités que vous diminuez le coût de l'opération, c'est la raison pour laquelle on vous demande quand même d'être prudent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que contrairement aux autres collectivités, j'ai promis que la fiscalité n'augmenterait pas plus que le coût de la vie et je tiendrai cette promesse. Donc quand on dit que cela va coûter aux Bisontins, qu'on fasse cela plutôt qu'autre chose, l'augmentation de la fiscalité suivra le coût de la vie. Attendez les résultats du budget à la Région par exemple et vous verrez si c'est la même chose ou différent. Deuxièmement, lorsqu'il s'agit d'investissement sur Besançon, je me réjouis que la Région, le Département avec la Ville fassent quelque chose pour les Bisontins et pour les Franc-Comtois surtout quand il s'agit d'un projet ambitieux pour Besançon qui marque vraiment, on l'a dit et redit, et la culture et le patrimoine et l'histoire de Besançon.

Vous demandez une suspension de séance de combien ? 10 mn. Nous reprendrons donc la séance à 21 h 15.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous revenons au rapport n° 34 concernant le Musée du Temps. Je vous invite donc, conformément aux conclusions de ce rapport à approuver le présent avant-projet définitif (APD) détaillé, à solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme, on est prudent, à s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville si les réponses des différents partenaires le permettent. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ?

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je souhaite vous proposer, au nom de notre groupe, un amendement. Nous vous proposons de modifier l'invitation qui nous est faite de la façon suivante : le point 1 serait remplacé par «le Conseil Municipal est invité à confirmer son accord de principe au projet de réalisation d'un Musée du Temps au Palais Granvelle».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pourquoi confirmer ? On confirme ce qui a déjà été...

M. TOURRAIN : Vous permettez que j'aie jusqu'au bout ? Après le point 2 qui n'est pas modifié, et le point 3 modifié par la disposition que vous avez arrêtée, nous vous proposons d'ajouter «demande que l'équipe de maîtrise d'oeuvre propose un programme de réduction du coût d'objectif en variante de l'opération». Autre point : «demande une proposition de plan de financement, demande à M. le Député-Maire de bien vouloir, à l'occasion de la présentation au Conseil Municipal de l'APD revu et corrigé après recherche d'économie du programme, exposer dans un rapport à l'Assemblée Communale, la programmation prévisionnelle des investissements culturels de la Ville sur 5 ans avec mention des coûts d'objectif permettant d'évaluer la part prise par le projet de Musée du Temps dans la politique culturelle communale, demande qu'une évaluation du coût annuel de fonctionnement du Musée du Temps soit présentée au Conseil Municipal». Dernier point : «souhaite enfin l'élaboration d'un schéma municipal du tourisme définissant notamment la politique de promotion de ce nouvel établissement culturel, dans le cadre d'une démarche globale de valorisation économique du patrimoine bisontin». Voilà l'amendement que nous proposons.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

La discussion est close.

Après un large débat et une suspension de séance de 10 minutes, l'Assemblée Communale, après avoir rejeté à la majorité (8 voix pour et 2 abstentions), l'amendement suivant présenté par M. TOURRAIN au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon»,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à confirmer son accord de principe au projet de réalisation d'un Musée du Temps au Palais Granvelle

- à solliciter la participation financière de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps

- à s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville si les réponses des différents partenaires le permettent

- à demander que l'équipe de maîtrise d'oeuvre propose un programme de réduction du coût d'objectif en variante de l'opération

- à demander une proposition de plan de financement

- à demander à M. le Député-Maire de bien vouloir, à l'occasion de la présentation au Conseil Municipal de l'APD revu et corrigé après recherche d'économie du programme, d'exposer dans un rapport à l'Assemblée Communale la programmation prévisionnelle des investissements culturels de la Ville sur 5 ans, avec mention des coûts d'objectif permettant d'évaluer la part prise par le projet de Musée du Temps dans la politique culturelle communale, demande qu'une évaluation du coût annuel de fonctionnement du Musée du Temps soit présentée au Conseil Municipal

- à souhaiter enfin l'élaboration du schéma municipal du tourisme définissant notamment la politique de promotion de ce nouvel établissement culturel dans le cadre d'une démarche globale de valorisation économique du patrimoine bisontin.

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission du Budget, décide, à l'unanimité des votants (le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne prenant pas part au vote) :

1 - d'adopter l'avant-projet définitif du Musée du Temps

2 - de solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps

3 - de s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville, si les réponses des différents partenaires sollicités le permettent.